CHSCT ministériel (11 octobre 2018)

Le CHSCT ministériel réuni le 11 octobre 2018 était présidé par Anne Perret, en présence de Laurence Venet-Lopez, adjointe au chef du SRH.

La CFDT était représentée par Jean François Le Clanche (Sgen-CFDT) et Stéphanie Clarenc (SPAgri-CFDT).

En début de réunion, la CFDT a souhaité faire la déclaration suivante :

«Madame la présidente, mesdames et messieurs les membres du CHSCT-M, mesdames et messieurs,

La CFDT attire votre attention sur la qualité de la communication réalisée par le ministère et par le ministre suite aux agressions dont sont victimes nos agents en inspection (particulièrement en exploitations agricoles et en abattoirs).

La condamnation systématique des agressions par le ministre n'a toujours pas eu lieu. Le sentiment d'un manque de soutien de la hiérarchie persiste et se développe sur le terrain. Il y a là une blessure collective qui se creuse insidieusement.

Rappelons que les contrôleurs ne font qu'appliquer la réglementation. Ils agissent pour le bien commun et pour renforcer notre protection collective.

Ce n'est pas la première fois que ces faits sont évoqués au sein de notre instance.

La communication actuelle sur ce sujet précis semble donc singulièrement manquer de visibilité et de lisibilité. Aux yeux des agents, elle n'est pas assez dissuasive, car les faits se répètent. Le soutien du ministère fait défaut. Les agents et les victimes se sentent en insécurité lorsqu'ils mènent des contrôles.

La CFDT vous demande, madame la présidente, de faire remonter cette interpellation au ministre et à ses collaborateurs. Pour la CFDT, l'enjeu est d'établir une communication claire, marquant un soutien sans ambiguïté des plus hautes autorités du ministère aux agents concernés, quand des faits graves se déroulent ou que des menaces explicites et publiques sont proférées. Nous appelons un changement de tous nos vœux.

Par ailleurs, lors du CTM du 4 octobre 2018, le bilan du programme national de prévention 2014-2018 a été présenté. Même si la plupart des actions qui y étaient prévues ont été réalisées, il reste du chemin à parcourir, notamment sur les

sujets comme la médecine de prévention, la prévention du risque chimique, les risques psychosociaux, les TMS en abattoir et les agressions. Une suite pouvant prendre par exemple la forme d'un nouveau programme est-elle prévue afin de poursuivre ces actions ?

Nous vous remercions pour votre attention. »

En réponse, la présidente du CHSCT-M a déclaré que l'interpellation de la CFDT serait transmise au cabinet du ministre.

CHSCTM : quel est l'avenir de cette instance ?

Alors que ce CHSCT-M est le dernier de la mandature, le gouvernement actuel projette la disparition de cette instance de dialogue centrée sur un sujet essentiel : la santé et la sécurité au travail.

La CFDT réaffirme son attachement à la pérennité de cette instance.

Le secrétariat général précise que c'est le ministère de la Fonction publique (DGAFP) qui pilote les réflexions sur ce dossier. Les groupes de travail entre la DGAFP et les syndicats se sont tous tenus, mais le ministère n'a pas encore été informé des dernières évolutions. L'administration a réaffirmé son attachement à poursuivre le dialogue social sur

ces thématiques, quelle que soit l'organisation retenue in fine.

Crédits CHSCT-M 2019

C'est une somme de 100 831 € qui a été versée en 2018, répartie entre 32 projets dont les objectifs étaient la prévention des TMS et des RPS. Pour 2019, la note de service d'appel à projet va être diffusée fin octobre 2018. La date limite de dépôt des dossiers de financement est fixée à fin février 2019. Les dossiers seront ensuite étudiés jusqu'à fin mars 2019, pour un envoi des crédits en avril 2019.

L'administration annonce le financement d'une expérimentation de la création d'espaces de dialogue (EDD) en abattoir et en EPL. Le 6 novembre 2018, un séminaire avec les représentants des DRAAF va aborder la question de l'intérêt de la mise en place d'EDD en EPL. L'ambition est de réunir une quinzaine d'établissements volontaires pour conduire cette expérimentation originale, qui permettra d'alimenter une note de service qui généralisera la mise en place d'EDD dans l'ensemble des structures courant 2019.

La revendication de la CFDT sur la mise en place des EDD dans les structures a donc été entendue.

Exemple d'utilisation des crédits pour le projet de l'EPL de Bourges : le directeur de l'EPL de Bourges a présenté le projet pour lequel il a reçu un financement via les crédits du CHSCT-M. La première étape a consisté à faire un diagnostic des RPS à l'aide de la méthodologie de « focus group » réalisée par un consultant. Cette méthodologie s'appuie sur la mise en place de plusieurs groupes, chaque groupe étant représentatif de l'ensemble des catégories de personnel. Ces groupes ont été amenés à travailler sur l'identification des situations de tension et leur priorisation, et sur la définition des actions destinées à améliorer ces situations (à titre individuel, par le groupe ou encore par la direction). Cette démarche a permis de déboucher sur un plan de prévention intégré dans la construction du projet d'établissement. Un travail important a été mené sur la gestion des situations de tension et la prévisibilité de la charge de travail ; la charge de travail et la pression temporelle ont été identifiées en tête des facteurs de détérioration de la qualité de vie au travail.

Enseignement supérieur agricole

Colloque sur la prévention des risques professionnels.

Un colloque regroupant les acteurs de l'enseignement supérieur et de la prévention sera organisé au premier semestre 2019 (100 personnes). L'idée est d'aborder la question des risques en laboratoire (notamment le risque chimique), mais aussi la question de la qualité de vie au travail. Des experts interviendront et certains établissements présenteront leurs

retours d'expériences.

Pour l'évaluation du risque chimique, c'est l'outil INRS qui a été retenu. La MSA souhaite également développer cet outil et formera des formateurs internes au ministère, qui pourront ensuite former les personnes relais-ressources dans les 12 écoles mais aussi dans les EPL sur la prévention du risque chimique.

État des lieux des RPS

L'administration a présenté un bilan des plans d'actions RPS des 12 écoles. La démarche a été engagée dès 2014. Un point sur l'état d'avancement de cette démarche a été abordé chaque année avec les directeurs lors de l'entretien annuel stratégique réalisé par la DGER avec chaque équipe de direction.

Dans un premier temps, l'état des lieux a nécessité une phase de diagnostic conduite par un chef de projet en partenariat avec les acteurs de la prévention et des cabinets d'audit. Des cellules dédiées ont ainsi été créées (cellule d'écoute, etc.). Les établissements s'appuient également sur le baromètre social et le bilan social. Deux écoles sont toujours en phase de diagnostic. À l'issue du diagnostic, une phase de restitution a permis de s'en approprier les résultats.

Dans un second temps, des plans d'action ont été définis. Ils prévoient des fiches-actions qui précisent le pilote, les

actions et leur priorisation, le calendrier et les indicateurs de suivi. Un comité de suivi et un dispositif de veille des indicateurs permettent un suivi régulier du plan d'action.

La démarche RPS fait désormais partie intégrante de la gestion de chaque établissement puisque l'amélioration de la qualité de vie au travail est inscrite au contrat d'objectif et de performance et au plan stratégique de l'établissement.

La CFDT est intervenue pour indiquer que la conduite du dialogue social dans des écoles n'est pas toujours de qualité. Certes les plans de prévention de RPS avancent mais les représentants du personnels sont peu entendus et même parfois victimes d'une forme de mépris.

Réseau de compétences santé-sécurité au travail des agents en abattoir

Une feuille de route a été établie et validée pour cadrer l'activité de ce réseau. La feuille de route 2018-2019 du réseau de compétences santé-sécurité au travail en abattoir (SST-abattoir) s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre de la note de service 2017-484 du 1^{er} juin 2017. Ce dispositif constitue l'axe 1 du plan d'actions de prévention des TMS en abattoirs 2016-2018 présenté en CHSCT ministériel le 10 mars.

Le réseau SST-abattoir pourra être consulté via l'adresse mail

dédiée au réseau. Deux animateurs-experts pilotent ce réseau (ISST et RNA), qui a pour objectif d'apporter un appui technique aux questions relatives à la prévention en abattoir. À ce titre, il sera sollicité dans les réflexions portant sur l'adaptation des équipements de protection individuelle (EPI) à la morphologie des agents et pourra constituer des groupes de travail si la question le nécessite.

La CFDT supporte activement cette initiative.

Questions diverses

Plan de prévention triennal en abattoir : quel bilan ?

L'administration a précisé qu'un plan triennal de prévention des TMS en abattoir a été mis en œuvre avec l'accord des organisations syndicales. L'attractivité des métiers en abattoir est actuellement étudiée par le ministère.

Un rapport produit par l'OMM va être remis en fin d'année. Ce rapport permettra de poursuivre le travail sur l'attractivité des métiers en abattoir. Au-delà, la DGAL déclare qu'il est dans l'intérêt du service d'avoir des agents en bonne santé en abattoir pour assurer le contrôle.

La CFDT déplore que ce rapport mette autant de temps à sortir car le risque d'enlisement de la situation est réel.

Passation d'un marché public « ergonomie » : où en eston ?

Un retard a été pris sur la passation du marché « ergonomie » ; il sera effectif début 2019. La rédaction du cahier des charges s'est avérée complexe ainsi que sa validation ; c'est un marché dit « à bon de commandes ». L'objectif est d'intervenir le plus en amont des travaux de rénovation de chaînes d'abattage de façon à intégrer les contraintes pesant sur les agents. Des dossiers seront déposés et étudiés afin d'en déterminer l'éligibilité (10 par an envisagés). L'administration s'engage à être transparente sur la manière dont ont été traités ces dossiers et les classera en fonction de leur priorité.

Pour mémoire, l'option d'embaucher un ergonome n'a pas été retenue. La CFDT regrette que le choix de faire appel à un prestataire extérieur ait conduit à un tel allongement des délais de mise en oeuvre de cette mesure très attendue par les agents.

Création de CoCT-CoHS dans les EPL

Une nouvelle version d'une note de service portant sur l'organisation renouvelée des CoHS et des CoCT en EPL va être publiée au <u>B.O. Agri</u> rapidement.

Depuis plus de cinq ans, la CFDT milite pour que la question

de l'organisation du travail et des conditions du travail soit l'objet d'un dialogue institutionnalisé dans chaque EPL entre la direction et les personnels.

Ecole nationale vétérinaire de Toulouse (ENVT)

Suite aux vœux de recourir à un cabinet extérieur pour expertiser l'organisation du travail dans les animaleries, des préconisations ont été faites et présentées en CHSCT. La direction les a validées. Des redéploiements en interne sont en cours. Un CHSCT local (18 octobre 2018) fera le point sur la mise en œuvre des premières actions dans l'école.

Oniris : poursuite de la mission de médiation ?

Une médiation est en cours et doit se poursuivre, malgré le report de la date de la réunion.

Fortes chaleurs : quel plan d'action au MAA ?

En raison de la diversité des situations sur le territoire national, le ministère n'a pas l'intention d'instaurer un plan d'action grande chaleur.

Cependant, il existe des procédures (par exemple, conseils et recommandations sur l'intranet du MAA) et l'<u>Anses</u> apporte également des éléments de connaissance sur les mesures à prendre en période de grande chaleur.

Les décisions sont donc à prendre au plus proche des réalités

du terrain. Notamment, chaque DUERP doit normalement prendre en compte ce risque. Le SRH passera une alerte particulière aux DRAAF pour que tout soit mis en œuvre dans les structures du ministère.

Retour sur l'utilisation du guide « agression ».

Depuis avril 2016, l'administration a recensé 1606 visites concernant le sujet « Agressions » sur son intranet, 250 visites directes du *Guide de prévention de violences au travail*, et 2123 visites pour la rubrique « Exercice du métier de contrôle ». Au delà de ces données quantitatives partielles, l'administration indique qu'il est difficile d'évaluer l'utilisation du guide et son impact sur les agents. Elle recommande de faire remonter les éventuels points manquants non traités par ce guide.

Vos représentants CFDT restent à votre écoute, n'hésitez pas à les contacter !